

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°26-2023-190

PUBLIÉ LE 30 AOÛT 2023

# Sommaire

## **26\_Préf\_Préfecture de la Drôme / Direction des Ressources Humaines des Moyens et des Mutualisations**

26-2023-08-30-00005 - Arrêté du 30 août 2023 portant subdélégation de signature aux agents du secrétariat général commun départemental (2 pages)	Page 3
26-2023-08-30-00007 - Arrêté du 30 août 2023 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Dominique Coronnel, coordinateur départemental dépenses au secrétariat général commun départemental. (4 pages)	Page 6
26-2023-08-30-00006 - Arrêté du 30 août 2023 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs du secrétariat général commun départemental (3 pages)	Page 11

26\_Préf\_Préfecture de la Drôme

26-2023-08-30-00005

Arrêté du 30 août 2023 portant subdélégation  
de signature aux agents du secrétariat général  
commun départemental

ARRÊTÉ N° DU 30 AOÛT 2023  
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL  
COMMUN

Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 Février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Thierry DEVIMEUX, préfet de la Drôme, à compter du 21 Août 2023 ;

VU l'arrêté ministériel n°U12961050537184 en date du 19 décembre 2022 nommant M. Jean DE BARJAC, directeur du secrétariat général commun départemental de la Drôme ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2020 portant sur la constitution du secrétariat général commun départemental de la Drôme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°26-2023-08-21-00011 en date du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Jean DE BARJAC, directeur du Secrétariat Général Commun départemental Commun ;

VU les décisions portant affectation des personnels ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Subdélégation permanente de signature est donnée à Mme Corinne TURC, Directeur adjoint du secrétariat général commun départemental pour les actes et documents administratifs entrant dans le domaine du secrétariat général commun de la Drôme dans toutes ses compétences.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean DE BARJAC et de Madame Corinne TURC, subdélégation de signature est donnée dans la limite des instructions reçues du Directeur et des attributions relevant de leur service interministériel départemental respectif, aux chefs de service, à l'effet de signer tous actes et documents administratifs visés à l'article 1<sup>er</sup> :

- 
- Mme Chantal COLONNA-MARQUIS                      Attachée principale, cheffe du SIDFI
  
  - Mme Audrey SPAGNOLO                              Attachée principale, cheffe du SIDAMG
  - Mme Aurélie CUNIN                                    Attachée, cheffe du SIDRH
  - M. David CAUSERA                                    Ingénieur principal des services techniques, chef du SIDI
  - M. Christophe WUNDER                              Ingénieur SIC, chef du SIDSIC

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal COLONNA-MARQUIS, délégation de signature est donnée à M. Alexandre POMIER, attaché d'administration, adjoint à la cheffe du SIDFI, pour les documents relevant de la compétence du SIDFI.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Audrey SPAGNOLO, délégation de signature est donnée à Mme Camille HASARD, attachée d'administration, adjointe à la cheffe du SIDAMG, pour les documents relevant de la compétence du SIDMAG.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie CUNIN, délégation de signature est donnée à M. Nicolas ASTRUC, attaché d'administration, adjoint à la cheffe du SIDRH, pour les documents relevant de la compétence du SIDRH.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe WUNDER, délégation de signature est donnée à M. Jean-Philippe ARACIL, ingénieur SIC, adjoint au chef du SIDSIC, pour les documents relevant de la compétence du SIDSIC.

Article 7 : Les décisions relatives à la présente délégation ainsi que toutes les correspondances ou actes relatifs aux dossiers instruits par le secrétariat général commun départemental devront être signés dans les conditions suivantes :

Pour la Préfet  
par subdélégation du directeur du secrétariat général commun départemental  
(suivi de la fonction, du prénom et du nom du délégataire).

Article 9 : L'arrêté n°26-2023-01-04-00002 du 04 janvier 2023 est abrogé.

Article 10 : Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental ainsi que les personnes visées dans les articles ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Valence, le 30 août 2023

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur du Secrétariat Général  
Commun Départemental

-signé-

Jean DE BARJAC

26\_Préf\_Préfecture de la Drôme

26-2023-08-30-00007

Arrêté du 30 août 2023 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Dominique Coronnel, coordinateur départemental dépenses au secrétariat général commun départemental.



**PRÉFET  
DE LA DRÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Secrétariat Général Commun Départemental

ARRÊTÉ n° EN DATE DU 30 AOÛT 2023  
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT  
SECONDAIRE A MME DOMINIQUE CORONNEL, COORDINATEUR DÉPARTEMENTAL  
DÉPENSES AU SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL

Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Thierry DEVIMEUX, préfet de la Drôme, à compter du 21 Août 2023 ;

VU l'arrêté ministériel n°U12961050537184 en date du 19 décembre 2022 nommant M. Jean DE BARJAC, directeur du secrétariat général commun départemental de la Drôme ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2020 portant sur la constitution du secrétariat général commun départemental ;

VU la décision collective en date du 30 décembre 2020 nommant Mme Dominique CORONNEL en qualité de coordinateur départemental dépenses au secrétariat général commun départemental ;

VU la convention de gestion entre la préfecture de la Drôme et la préfecture du Rhône ;

### ARRÊTE

**Article 1 :** Dans le cadre de l'exécution des dépenses de l'État relevant des programmes énumérés dans le tableau ci-annexé, délégation de signature est donnée à Mme Dominique CORONNEL, secrétaire administratif, coordinateur départemental dépenses au Secrétariat Général Commun Départemental pour signer les ordres de payer relatifs aux dépenses traitées en flux 4 du ressort des blocs 1, 2 et 3.

3 boulevard Vauban  
26030 VALENCE CEDEX9  
Tél. : 04 75 79 28 00  
Mél. : [prefecture@drome.gouv.fr](mailto:prefecture@drome.gouv.fr)  
[www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique CORONNEL, délégation de signature est donnée à Mme Patricia BELMONT, pour signer les actes visés à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

Article 3 : Les décisions relatives à la présente délégation ainsi que toutes les correspondances ou actes relatifs aux dossiers instruits devront être signés dans les conditions suivantes :

Pour le Préfet  
Par subdélégation du directeur  
le coordinateur départemental dépenses  
SGCD  
(suivi du prénom et du NOM du délégataire)

Article 4 : 26-2023-01-12-00003 du 12 janvier 2023 est abrogé.

Article 5 : Le Directeur du secrétariat général commun départemental, ainsi que les personnes visées dans les articles ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Valence, le 30 août 2023

Le Directeur du Secrétariat Général  
Commun Départemental,

-signé-

Jean DE BARJAC



**ANNEXE :**  
**LISTE DES PROGRAMMES POUR LESQUELS LA DELEGATION DE SIGNATURE DU COORDINATEUR  
DEPARTEMENTAL EST ATTRIBUEE**

Programmes	Intitulé des programmes	Ministère
124 action sociale	conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative -action sociale	Ministère des Solidarités et de la Santé
134 action sociale	action sociale	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance
155 action sociale	conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail -action sociale	Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion
148 restauration inter-administrative	Fonction publique	Ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique
206 action sociale	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation -action sociale	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
215 action sociale	conduite et pilotage des politiques de l'agriculture -action sociale	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
216 (formation)	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Ministère de l'intérieur
216 (action sociale)	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Ministère de l'intérieur
217 action sociale	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables -action sociale	Ministère de la Transition Ecologique
349	Fonds pour la Transformation de la Fonction Publique	Ministère de la Transformation et de la Fonction Publique
354	Administration territoriale	Ministère de l'intérieur
362	plan de relance	Ministère de l'Economie, des finances et de la Relance
363	Plan de relance	Ministère de l'intérieur
723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	Ministère de l'économie, des finances et de la Relance

3 boulevard Vauban  
26030 VALENCE CEDEX9  
Tél. : 04 75 79 28 00  
Mél. : [prefecture@drome.gouv.fr](mailto:prefecture@drome.gouv.fr)  
[www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)

3 boulevard Vauban  
26030 VALENCE CEDEX9  
Tél. : 04 75 79 28 00  
Mél. : [prefecture@drome.gouv.fr](mailto:prefecture@drome.gouv.fr)  
[www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)

26\_Préf\_Préfecture de la Drôme

26-2023-08-30-00006

Arrêté du 30 août 2023 portant subdélégation  
de signature en matière d'ordonnancement  
secondaire aux prescripteurs du secrétariat  
général commun départemental



**PRÉFET  
DE LA DRÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Secrétariat Général Commun Départemental

ARRÊTÉ N° EN DATE DU 30 AOÛT 2023  
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT  
SECONDAIRE AUX PRESCRIPTEURS DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL COMMUN

Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Thierry DEVIMEUX, préfet de la Drôme, à compter du 21 Août 2023 ;

VU l'arrêté ministériel n°U12961050537184 en date du 19 décembre 2022 nommant M. Jean DE BARJAC, directeur du secrétariat général commun départemental de la Drôme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2020 portant création du secrétariat général commun départemental 26 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2020 portant constitution du secrétariat général commun départemental ;

VU l'arrêté préfectoral n°26-2023-08-21-00012 en date du 21 août 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jean DE BARJAC, directeur du secrétariat général commun départemental ;

VU les décisions portant affectation des personnels ;

3 boulevard Vauban  
26030 VALENCE CEDEX9  
Tél. : 04 75 79 28 00  
Mél. : [prefecture@drome.gouv.fr](mailto:prefecture@drome.gouv.fr)  
[www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)

## ARRÊTE

Article 1 : Une subdélégation permanente de signature pour l'ordonnancement des dépenses et recettes est donnée sur les BOP mentionnés ci dessous aux agents ci-après désignés dans la limite de leurs missions et des crédits attribués aux services pour les actes nécessaires à l'exécution des dépenses et des recettes.

Sont autorisés à signer les devis et autres engagements juridiques.

### **SID chargés des moyens et des ressources humaines pour les programmes suivants :**

354 Administration territoriale de l'État dont l'action sociale,  
216 Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur - action 04 action sociale,  
176 Police nationale action 06,  
134 Action sociale,  
148 Fonction publique – action 02-05-34 - restauration inter-administrative,  
215 Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture - action sociale,  
217 Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture, du développement et de la mobilité durables - action sociale,  
206 Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation - action sociale,  
155 Conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail - action sociale,  
124 Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative – action sociale.

Les agents désignés

Dans la limite de

Mme CUNIN Aurélie cheffe du SIDRH	1000 €
Mme DUCLOS Isabelle cheffe du bureau de l'action sociale	1000 €

### **SID chargés des finances et de l'immobilier pour les programmes suivants :**

354 Administration territoriale de l'État hors action sociale,  
723 Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État,  
362 Plan de relance,  
349 Fonds pour la transformation de l'action publique.

Les agents désignés

Dans la limite de

Mme Corinne TURC directrice adjointe	5000 €
Mme Chantal COLONNA-MARQUIS chef du SIDFI	2500 €
M. POMIER Alexandre adjoint au chef du SIDFI	2500 €
M. CAUSERA David chef du SIDI	2500 €
M. WUNDER, chef du SIDSIC	2500€
M. ARACIL adjoint au chef du SIDSIC	2500€

3 boulevard Vauban  
26030 VALENCE CEDEX9  
Tél. : 04 75 79 28 00  
Mél. : [prefecture@drome.gouv.fr](mailto:prefecture@drome.gouv.fr)  
[www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr)

Article 2 : Sont exclus de la présente délégation les contrats et les commandes dont le montant est supérieur aux montants sus indiqués et la signature des engagements juridiques autres que ceux mentionnés dans ces articles.

Article 3 : Les décisions relatives à la présente délégation ainsi que toutes les correspondances ou actes relatifs aux dossiers instruits par le Secrétariat Général Commun Départemental devront être signés dans les conditions suivantes :

Pour le Préfet  
par subdélégation du directeur du secrétariat général commun départemental  
(suivi de la fonction, du prénom et du nom du délégataire).

Article 4 : L'arrêté n° 26-2023-01-04-00003 du 04 janvier 2023 est abrogé

Article 5 : Le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental ainsi que les personnes visées dans les articles ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Valence, le 30 août 2023

Pour le Préfet et par délégation

Le Directeur du Secrétariat Général  
Commun Départemental

-signé-

Jean DE BARJAC